

Image not found or type unknown



Vente suite a un redressement judiciaire

Par **kari1108**, le **23/01/2008** à **13:53**

Bonjour, rnje suis actuellement sous le regime de la micro entreprise et mon commerce est en redressement judiciaire depuis 2 ans, je suis donc un plan de remboursement de mes créances sur 10 ans. Puis-je tout de même mettre en vente mon commerce et rembourser mes créances suite à cette vente? Y a t'il des clauses particulières pour le mettre en vente et dois-je avertir le futur acheteur de mon redressement?rnMerci d'avance pour votre réponse,rncordialement.